



Service de l'urbanisme
**DEMANDE DE PERMIS POUR L'AGRANDISSEMENT
OU LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

Espace réservé à l'administration

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS

- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires à l'étape 8**, à l'adresse courriel urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca ou nous acheminer l'ensemble des documents au Service de l'urbanisme situé au 1370, rue Notre-Dame ;
 - Le coût du permis et les frais afférents, le cas échéant, devront être acquittés **lors de l'émission** du permis.
- Prenez note que des documents incomplets, manquants ou imprécis peuvent retarder l'émission du permis.
Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.*

1. IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse :	
Numéro de lot :	

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
Adresse courriel :				

3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	Oui	Non		
Si non : Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				

4. IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Même que le requérant ?	Oui	Non		
Même que le propriétaire ?	Oui	Non		
Si non : Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
N° de RBQ :				

5. CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :	JJ	MM	AAAA	Date prévue de fin des travaux :	JJ	MM	AAAA
Coût total des travaux :							\$

DEMANDE DE PERMIS POUR L'AGRANDISSEMENT OU LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

6. TYPE DE DEMANDE	
Agrandissement	Superficie du bâtiment existant : _____
	Superficie de l'agrandissement projeté : _____
*l'usage de chaque pièce doit être identifié au plan joint à la demande	
Rénovation intérieure	Sous-sol Rez-de-chaussée Étage
	Détails :
Rénovation extérieure	Détails :

7. PROJET SOUMIS À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA).

Après validation auprès du Service de l'urbanisme, votre projet fait-il l'objet d'une procédure relative au PIIA ?	Oui	Non
--	-----	-----

Si oui : **IMPORTANT** Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet
 Afin de connaître les objectifs et critères d'évaluation applicables, veuillez consulter le règlement sur les PIIA en cliquant [ici](#) ou sur le site Internet de la Ville, dans la section : Ville / Règlementation municipale / Règlements d'urbanisme en vigueur / Règlement sur les PIIA.

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE (2024)

DATE DE DEPÔT D'UNE DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉE	RÉUNION DU CCU 19h	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19h
22 décembre 2023	23 janvier	5 février
23 janvier	20 février	4 mars
20 février	19 mars	8 avril
2 avril	23 avril	6 mai
30 avril	22 mai (mercredi)	3 juin
28 mai	18 juin	8 juillet
16 juillet	6 août	19 août
6 août	27 août	9 septembre
3 septembre	24 septembre	7 octobre
1 ^{er} octobre	22 octobre	4 novembre
29 octobre	19 novembre	2 décembre
20 décembre	Janvier 2025	Février 2025

8. LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE	
POUR UN PROJET DE RÉNOVATION	Aide-mémoire
A) Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier;	
B) La description détaillée des travaux projetés. Un plan de construction peut être requis pour des travaux de réaménagement intérieur ou de rénovation modifiant la structure du bâtiment. Le cas échéant, le plan doit être à l'échelle;	
POUR UN PROJET D'AGRANDISSEMENT	Aide-mémoire
C) Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier;	
D) Un plan de construction, à l'échelle comprenant les plans, les quatre élévations et les coupes des constructions projetées incluant l'architecture, les matériaux de finition extérieure, le tout permettant d'assurer et de vérifier la conformité du projet de construction et d'en avoir une compréhension claire. Un plan pour chaque niveau du projet de construction doit être fourni. L'usage prévu de chaque pièce du bâtiment doit être indiqué;	
E) Un plan d'implantation de l'agrandissement projeté qui indique, notamment, les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • La localisation du bâtiment existant et de l'agrandissement par rapport aux limites de terrain et aux autres bâtiments sur le terrain; • La localisation des servitudes; • L'identification de tout élément naturel ou de contrainte. 	

Renonciation

Restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Par la présente, je renonce à me prévaloir d'une restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

J'autorise ainsi le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie à faire usage des informations et des documents qui sont fournis dans le cadre de ma demande, spécifiquement pour des fins de consultations ou dans le cadre de séances publiques.

Cette renonciation est en accord avec l'article 171 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

NOTES IMPORTANTES :

- 1- Les plans à soumettre doivent être dessinés à l'échelle et être reproduits par procédé indélébile.
- 2- Des plans, des études et des rapports réalisés par des professionnels reconnus par la Loi pourraient être exigées.
 - 2.1- Le détenteur du permis ou du certificat et le propriétaire ont l'entière responsabilité de faire signer ses plans par un professionnel membre en règle d'un ordre professionnel spécifique, lorsque requis par la loi.
- 3- Le fonctionnaire désigné peut exiger tout autre élément requis pour établir la conformité d'un projet en lien avec la législation et la réglementation applicable. Les documents requis et les informations demandées peuvent dépendre de la nature des travaux.

9. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE	
Nom : _____	Date : _____
N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.	

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 586-2921, option 2.